

Système économique de l'Amérique latine (SELA). Les modalités de la coopération Canada/CADESCA sont en voie d'élaboration.

Du côté de la sécurité, les pays de Contadora n'ignorent pas que le Canada possède une expertise bien spécifique, accumulée au cours des années, dans les commissions de contrôle et de vérification. La préférence canadienne dans ce domaine va franchement du côté des organismes de contrôle sous l'égide des Nations unies. Le mandat d'une telle commission, sa composition, son financement, ses structures, les échéances de son action sont autant de questions qui se posent et à la solution desquelles le Canada a offert sa collaboration aux pays de Contadora. A aucun moment, bien sûr, cette offre n'implique une participation quelconque du Canada au maintien de la paix ou à la vérification de la démilitarisation de l'Amérique centrale. Bien des conditions devraient être réunies avant qu'une commission de vérification et de contrôle en Amérique centrale ait des chances de succès et le Canada se limite pour l'instant à souhaiter que ces conditions existent et à offrir son expérience pour les identifier.

En ce qui concerne l'aide au développement, le Canada a déjà accepté d'accroître ses engagements à l'endroit de l'Amérique centrale. L'aide canadienne a triplé au cours de la période 1982-1987 pour dépasser les 100 millions de dollars. Il est important de reconnaître que l'aide du Canada n'a pas pour objet de pénaliser les pays et les récompenser en fonction de leur comportement politique. Pareille politique serait tout à fait contraire à notre objectif qui consiste à aider les pays de la région pour leur permettre de surmonter les problèmes sociaux et économiques qui causent l'injustice sociale, politique et économique. Mais le Canada a dû réagir quand les droits de la personne ont été violés de façon systématique dans des pays comme le Salvador et le Guatemala. A cause de l'insécurité interne et de la difficulté pour les coopérateurs canadiens de s'acquitter de leurs tâches, les relations d'aide bilatérales ont été suspendues. Simultanément, certains programmes d'aide directe à des organismes non gouvernementaux (très souvent dirigés ou animés par des Canadiens) ont été maintenus.

Enfin le Canada a été un des premiers pays à reconnaître le douloureux problème des réfugiés de l'Amérique centrale. En plus d'un apport substantiel à l'effort du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (\$3 millions en 1983), le Canada a reçu 2,200 réfugiés d'Amérique centrale en 1983 et en recevra jusqu'à 2,800 en 1984. Des sections d'immigration ont été ouvertes à San José et à Guatemala, chargées, entre autres, d'administrer des programmes simples qui permettent à des Salvadoriens et à des Guatémaltèques résidents au Canada de commanditer la venue de membres de leur famille. On a aussi établi un programme spécial grâce auquel, jusqu'ici, plus de 400 prisonniers politiques amnistiés par le gouvernement salvadorien en 1983 ont pu émigrer au Canada. Les personnes qui, au Guatemala comme au Salvador, sont menacées à cause d'une activité politique qui, au Canada est perçue comme une expression légitime des droits civiques (syndicalisme, opposition non violente, critique du gouvernement), jouissent aussi d'un programme spécial.

Le Gouvernement du Canada ne croit pas aux solutions militaires aux problèmes de l'Amérique centrale. Placer les conflits de la région dans un